

LES DIFFÉRENTES CARTES DE PÊCHE

Type de carte	Modes de pêche autorisés	Public concerné	Tarif	
Carte « Personne Majeure »	<p>Permet de pêcher à 4 lignes dans les eaux de 2nde catégorie (tous modes de pêche) du département.</p> <p>Permet de pêcher à 1 ligne (tous modes de pêche) sur les eaux du Domaine Public Fluvial de France.</p> <p>Permet de pêcher à 1 ligne dans les eaux de 1ère catégorie du département sur accord du propriétaire. Attention, vous devez acquitter la cotisation statutaire des AAPPMA à Dormelles, Flagy, Voulx, Blennes, et Pommeuse pour avoir accès à leurs parcours.</p> <p>Permet de pêcher avec 6 balances à écrevisses (30cm de diamètre) dans le département.</p>	Personne ayant 18 ans au 1er janvier de l'année en cours	78€	
Carte Interfédérale « Personne Majeure timbre EHGO intégré »	<p>Même conditions que la Carte Personne Majeure, plus :</p> <p>Permet de pêcher à 4 cannes dans les eaux de 2nde catégorie (tous modes de pêche) sur les parcours ouverts à l'EHGO, CHI, URNE*.</p> <p>Permet de pêcher à 1 ligne dans les eaux de 1ère catégorie à La Ferté Gaucher, Dordives, Moret-sur-Loing et Provins et sur les parcours ouverts à l'EHGO, CHI, URNE* dans les autres départements.</p> <p>Permet de pêcher avec 6 balances à écrevisses (30cm de diamètre) sur les parcours ouverts à l'EHGO, CHI, URNE*.</p> <p>*Vérifier les parcours ouverts à la réciprocité auprès des départements concernés.</p>	Personne ayant 18 ans au 1er janvier de l'année en cours	100€	
Carte « Découverte Femme »	Permet de pêcher toute l'année (tous modes de pêche) à 1 canne. Valable dans les départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE.	Femme ayant 18 ans au 1er janvier de l'année en cours	35€	
Carte « Personne Mineure »	Identique à la carte Interfédérale « Personne Majeure » valable dans les départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE.	Jeunes de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours	21€	
Carte « Découverte »	Permet de pêcher toute l'année (tous modes de pêche) à 1 canne. Valable dans les départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE	Jeunes de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année en cours.	6€	
Carte « Journalière »	Identique à la carte « Personne Majeure », valable uniquement pour une journée. N'est pas valable dans les autres départements de l'EHGO.	Personne ayant plus de 12 ans au 1er janvier de l'année en cours.	13€	
Carte « Hebdomadaire avec timbre CPMA »	Identique à la carte « Personne Majeure », valable uniquement pour une durée de 7 jours consécutifs. Disponible du 1er janvier au 31 décembre. N'est pas valable dans les autres départements de l'EHGO.	Personne ayant 18 ans au 1er janvier de l'année en cours et ne possédant aucune carte annuelle.	33€	